

Journal l'Humanité

RUBRIQUE SOCIÉTÉ

Article paru dans l'édition du 6 septembre 2006.

SOCIÉTÉ

Quelle rentrée pour les enfants handicapés ?

Scolarisation . Si la loi du 11 février établit le principe de l'école pour tous, associations et enseignants regrettent le manque de moyens pour le mettre en oeuvre.

« On ne peut pas restreindre les moyens et mettre en oeuvre un principe aussi fort que celui de la scolarisation des enfants en situation de handicap, chaque fois qu'une famille le demande. » Même s'il est encore un peu tôt pour faire un bilan de la rentrée des élèves handicapés, Fernand Tournan, président de la fédération Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), émet de fortes craintes quant à l'application réelle de la loi du 11 février 2005 supposée garantir l'inscription de chaque élève - valide ou non - dans l'école de son quartier.

« Nous n'avons pas d'éléments suffisamment tangibles sur les difficultés que les familles auront rencontrées pour scolariser leur enfant handicapé », avance par cet euphémisme le responsable associatif. Plus d'un an et demi après le vote de la loi sur le handicap, « le principe du droit à l'école pour tous devrait s'appliquer de façon complète. Or nous craignons de ne pas avoir les moyens de répondre aux demandes », poursuit-il. Des insuffisances

à deux niveaux. En amont, lorsque certaines « maisons départementales des personnes handicapées manquent d'équipes pour évaluer les projets », fait remarquer Fernand Tournan qui regrette des conditions inégales d'un département à l'autre. Sur le terrain, également, avec une situation des équipes éducatives et accompagnantes qui n'a pas sensiblement évolué depuis l'année dernière. Regroupés dans le collectif pour la refondation de la politique du handicap dont fait partie l'APAJH, associations, syndicats d'enseignants et organisation de parents d'élèves réclament un nombre plus important d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) et de référents de scolarisation.

Le collectif s'inquiète du manque de personnel formé dans les premier et second degrés, à savoir dans les CLIS, les UPI et les établissements spécialisés. « Sur la durée, cela nécessite une reprise des plans de formation des maîtres spécialisés pour irriguer le réseau des écoles », insiste le président des APAJH. « L'information a été relayée, les familles savent que c'est un droit, il y aura inévitablement davantage de demandes de scolarisation », estime Fernand Tournan. De manière générale, le mouvement associatif et enseignant juge indispensable « le renforcement des collaborations entre l'éducation nationale et la santé, tout comme la prise en compte de la responsabilité parentale dans l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation ».

Le dispositif Handicap assistance, mis en place par l'APAJH afin de recenser les cas problématiques, permettra, très prochainement, d'avoir une vision plus précise sur les conditions de rentrée des enfants en situation de handicap. Et son président de rappeler que « lorsqu'il y a des difficultés, les parents attendent souvent quelques jours avant de se manifester ».

Ludovic Tomas

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer